

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2016-28 du 16 juin 2016 portant fin de fonction  
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1630765S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;  
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;  
Vu la décision n° N 2004-31 du 25 juin 2004 nommant M. Claude FEREC directeur adjoint et directeur scientifique de l'Établissement de transfusion sanguine Bretagne,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Il est mis fin aux fonctions de directeur adjoint de l'Établissement de transfusion sanguine Bretagne exercées par M. Claude FEREC à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Article 2

M. Claude FEREC est maintenu dans ses fonctions de directeur scientifique de l'Établissement de transfusion sanguine Bretagne.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 16 juin 2016.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F. TOUJAS